

Se réunir en assemblée et prêter serment n'est pas pour les habitants d'Allarmont quelque chose de nouveau. Ce qui est nouveau c'est que, au lieu de prêter serment d'allégeance à une personne, à un Seigneur ecclésiastique ou laïc, ils prêtent serment de fidélité à une Loi et à une Constitution (qui est en fait la Constitution de l'An I, relayée en 1795 par la Constitution de l'An III). C'est aussi qu'au lieu de n'avoir à délibérer que sur les affaires locales, ils ont à entrer dans le dispositif des assemblées de citoyens qui doivent élire des électeurs qui eux-mêmes désigneront les représentants du peuple chargés de faire les lois.

Le dispositif des assemblées, sous la Convention et le Directoire, est fort complexe et n'a cessé de se transformer. Il est difficile de savoir si tout ce qui a été voté à Paris s'est effectivement appliqué dans le nouveau district de Senones et dans toutes les communes de ce district. Ce qui apparaît, par contre, c'est que les gens d'Allarmont se sont assez bien débrouillés en tout ce qui concernait leur entrée officielle dans le « monde moderne » ! Ils avaient l'habitude de mener leurs affaires au mieux de leur intérêt dans leur modeste « Marche » à la limite de Salm et de Lorraine. Ils savaient jouer des rivalités entre les pouvoirs proches, ils n'ont qu'à apprendre l'art de composer avec des pouvoirs lointains !

En 1793 il faut d'abord « jouer le jeu » faire des réunions, voter des motions, apporter sa contribution, remplir des états, enregistrer des déclarations et des serments... faire preuve d'un civisme de bon aloi ! Le Comité de salut public et ses représentants risquent d'être moins accommodants que ne l'étaient les maîtres d'hier !

Dès le début on trouve du personnel pour remplir les fonctions administratives dans le cadre de la commune, puis du canton... et pourtant l'étude des archives départementales montre que les formalités et les correspondances administratives ne manquaient pas !

Allarmont avait depuis longtemps une école ; le pays vivait dans la mouvance de l'Abbaye de Senones qui fut aux XVII^e et XVIII^e siècles un centre de culture remarquable ; plusieurs familles de négociants y vivaient depuis longtemps... qui étaient en relation avec les bourgs et les villes de Lorraine et d'Alsace. L' « esprit nouveau » avait dû pénétrer dans le pays bien avant son rattachement officiel à la République. Tous les hommes d'Allarmont (à quelques exceptions près) savent signer leur nom. Les magistrats municipaux savent écrire et leur correspondance avec le